

HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault

L'Enclos des Sources MURET

LOT N°2 : ASSAINISSEMENT EU-EP

A.E.

Acte d'Engagement

HECTARE
URBANISME DURABLE

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
SEBA SUD OUEST

MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le lot N°2 : **ASSAINISSEMENT EU-EP** des travaux d'aménagement du lotissement « L'Enclos des Sources » situé sur la commune de **MURET** (31) comprenant 13 lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 14 mars 2022.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

111 chemin de Lacombe,
MURET (31600)

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

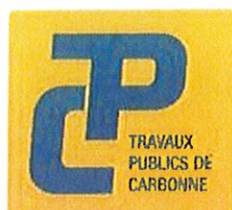
34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Laurent BONNASSIE

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ



12 Chemin de l'Industrie

31390 CARBONNE

Tél : 05 61 98 09 00

Email : contact@tpcarbonne.fr

Forme juridique : SAS

SIRET : 308 963 339 00038

A.P.E. 4312 A

Représentée par : Monsieur Laurent BOUÉ

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



C. SPS

ZI Plaisance – 17 rue de Ratacas

11 100 NARBONNE

Tél : 04 68 32 47 82

Email : ferrandomateille@cspslr.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHÉ

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 2 – ASSAINISSEMENT EU-EP

MONTANT MARCHÉ BASE HT	157 233.00 €
TVA 20 %.....	<u>31 446.60 €</u>
MONTANT TTC	188 679.60 €

***Soit en toutes lettres TTC :** Cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf euros et soixante centimes*

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **6 mois (dont 30 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée début mars 2023 pour une livraison des travaux début août 2023.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à Carbonne, le 02/02/2023

L'ENTREPRISE


TRAVAUX PUBLICS DE CARBONN
SAS au capital de 7622,45 €
2 Cr. de l'Industrie - 31390 CARBONN
05 61 98 09 00 - Fax 05 61 98 09
RC TOULOUSE B 308 963 339
SIRET 308 963 339 00038 - APE 4312 A
TVA Intracom. FR 30 308 963 339

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE


M. BONNASSIE
HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
49 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 338 660

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

A compter de la réception de l'ordre de service

HECTARE

75, Z.I. Les Portes Domitienne

BP 30020

34741 VENDARGUES CEDEX

DEVIS

NUMERO

230130

DATE

20 janvier 2023

Muret - Hectare - L'Enclos des Sources - LOT 2

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
2	LOT 2 - ASSAINISSEMENT EU ET EP				
2.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
100	Installation de chantier	F	1.00	1 000.00	1 000.00
103	Implantation - marquage piquetage	F	1.00	500.00	500.00
104	Etudes d'exécution	F	1.00	500.00	500.00
105	Dossier de récolement	F	1.00	500.00	500.00
199	Rabattement de nappe pour pose du réseaux EU	F	1.00	500.00	500.00
	Sous-Total 2.1				3 000.00
2.2	RESEAUX HUMIDES EU-EP				
	EAUX USEES				
700	Fourniture et pose de canalisations en PVC, SN16, Ø160	ML	126.00	85.00	10 710.00
710	Fourniture et pose de canalisations en PVC, SN16, Ø200	ML	143.00	95.00	13 585.00
728	Regard de visite eaux usées préfabriqué Ø1000	U	6.00	1 000.00	6 000.00
730	Regard de branchement eaux usées préfabriqué Ø400	U	16.00	450.00	7 200.00
732	Hydrocurage, inspection télévisée et essais d'étanchéité du réseau eaux usées projeté	ML	269.00	12.50	3 362.50
	EAUX PLUVIALES				
739	Fourniture et pose de canalisations en PVC, SN16, Ø200	ML	127.00	89.00	11 303.00
745	Fourniture et pose de canalisations en fonte a revêtement intérieur ciment, Ø300	ML	17.00	200.00	3 400.00
747	Fourniture et pose de canalisations en fonte a revêtement intérieur ciment, Ø400	ML	66.00	255.00	16 830.00
751	Fourniture et pose de canalisations en béton 135A Ø300	ML	8.00	100.00	800.00
753	Fourniture et pose de canalisations en béton 165F Ø400	ML	117.00	110.00	12 870.00
753.b	Fourniture et mise en œuvre de grave ciment	M3	35.00	85.00	2 975.00
769	Regard de visite eaux pluviales préfabriqué Ø1000	U	9.00	1 000.00	9 000.00
770	Regard de visite eaux pluviales maçonné ou préfabriqué 1,0mx1,0m	U	2.00	1 450.00	2 900.00
771	Regard de branchement eaux pluviales préfabriqué Ø400	U	16.00	450.00	7 200.00
780	Regard avaloir simple ou double grille largeur 750	U	6.00	750.00	4 500.00
785	Tête d'aqueduc sécurité	U	2.00	450.00	900.00
786	Condamnation de puits existant	U	1.00	500.00	500.00
787	Tampon fonte Ø600 D400 y compris dalle réductrice	U	3.00	350.00	1 050.00

Page 1 / 2



SUITE DEVIS N°230130

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
788	Structure alvéolaire de rétention des eaux pluviales avec géomembrane	M3	PM	450.00	
788.b	Variante				
	Structure alvéolaire de rétention des eaux pluviales	M3	77.00	395.00	30 415.00
	cis substitution fond de fouille par un sol argileux (20cm)				
792	Regard d'ajutage maçonné ou préfabriqué 2.00 x 1.00 m	U	1.00	2 900.00	2 900.00
794	Raccordement du réseau projeté sur regard existant EP	U	1.00	350.00	350.00
797	Ouvrage de descente d'eau au fossé, maçonné, galets ou préfabriqué	M2	27.00	35.00	945.00
798	Hydrocurage et inspection télévisé du réseau eaux pluviales projeté	ML	335.00	7.50	2 512.50
	Sous-Total 2.2				152 208.00
	Total 2				155 208.00
3	LIAISON LOT 6 ET 7 - TRANCHÉE COMMUNE				
1001	Liaison AEP - 1 TPC Ø90 bleu + PE Ø25	ML	25.00	25.00	625.00
1002	Liaison Elec - 1 TPC Ø110	ML	25.00	25.00	625.00
1003	Liaison Telecom - 2 PVC 25/28	ML	25.00	25.00	625.00
1004	Regard parcellaire béton 30x30	U	2.00	75.00	150.00
	Total 3				2 025.00

RECAPITULATIF	
Libellé lot	Total HT
Total HT LOT 2 - ASSAINISSEMENT EU ET EP	155 208.00
Total HT INSTALLATION DE CHANTIER	3 000.00
Total HT RESEAUX HUMIDES EU-EP	152 208.00
Total HT LIAISON LOT 6 ET 7 - TRANCHÉE COMMUNE	2 025.00

Montant H.T.	157 233.00 €
T.V.A. 20 %	31 446.60 €
Montant T.T.C.	188 679.60 €

Le présent devis est valable 2 mois à compter de ce jour.

Pour acceptation du présent devis, veuillez, s'il vous plaît nous en retourner un exemplaire accepté et signé.

Visa du représentant de l'entreprise	Signature et cachet du client
 TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE SAS au capital de 7622.45 € 12 Chemin de l'Industrie - 31290 CARBONNE Tel: 05 61 98 79 00 - Fax: 05 61 98 09 10 SIREN 851 285 660	Fait à <u>CABEOE</u>, le <u>28/02/2023</u> HECTARE URBANISME ZAC de la Grande Borde 45 rue Garance 31670 LABEGE 05 34 24 84 00 SIREN 851 285 660



13